

7 octobre 2021

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Nicolas Ramseier, Guy Dossan, Renate Cornu, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, Patricia Richard, Georges Martinoli, Michel Nargi, Véronique Latella, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Pour des expositions culturelles d'envergure à Genève».

Rapport de M^{me} Paule Mangeat.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 12 novembre 2019. La commission s'est réunie le 17 février 2020 sous la présidence de M. Ulrich Jotterand et les 12 et 19 avril 2021 sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly et M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'absence d'expositions culturelles d'envergure à Genève depuis plusieurs années;
- le manque d'espaces d'exposition à disposition pour présenter au public les trésors cachés dans les dépôts de nos musées;
- le succès des institutions suisses publiques ou privées comme le Kunsthaus à Zurich, la Fondation de l'Hermitage à Lausanne ou encore la Fondation Beyeler et le Kunstmuseum à Bâle;
- le succès auprès du public qu'ont rencontré certaines expositions comme celle de Marc Chagall à Zurich, Edward Hopper à la Fondation de l'Hermitage ou Ai Weiwei au Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne;
- la désaffectation progressive de la fréquentation de nos musées;
- l'intérêt pour l'art contemporain de certains acteurs clés du secteur privé genevois à faire venir des architectes reconnus pour construire leurs nouveaux locaux (siège de la banque Lombard Odier);
- l'intérêt montré par le public pour l'achat participatif du tableau de Picasso *Le buste du mousquetaire*, exposé temporairement au Musée d'art moderne et contemporain de Genève (Mamco);
- que Genève doit redevenir une place d'importance en matière muséale, via l'accueil d'expositions d'artistes locaux et internationaux et en y faisant venir des chefs-d'œuvre artistiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'affectation du Musée Rath, ou de tout autre lieu adéquat, pour l'accueil d'expositions culturelles d'artistes locaux ou internationaux, ainsi que des chefs-d'œuvre artistiques comme le font les autres villes suisses dans des structures publiques ou parapubliques;
- de candidater pour l'accueil de telles expositions et mutualiser celles-ci avec les collections existantes dans nos différents musées, lorsque cela est possible;
- de mettre en place un partenariat avec le secteur privé, sur le modèle de la Fondation de l'Hermitage, pour le développement de ce projet et d'étudier la possibilité de rendre l'entrée payante afin de financer l'accueil de ces expositions.

Séance du 17 février 2020

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

En préambule, M. Brandt annonce que sa présentation sera brève car la motion est suffisamment explicite. Il répondra très volontiers aux questions des membres de la commission des arts et de la culture.

M. Brandt précise que le département sera auditionné afin d'expliquer comment mettre en application une telle motion, tout en sachant que si le Musée Rath n'est pas le lieu adéquat il y a certainement d'autres lieux à Genève à envisager. Il regrette que des expositions d'envergure n'aient pas lieu à Genève, contrairement à Lausanne et en Suisse allemande. Il soutient que Genève gagnerait en attractivité culturelle si elle candidatait de temps en temps pour l'accueil de ce genre d'expositions. Il pense que cette ambition peut, dans certains cas, se marier avec la politique muséale actuelle.

Questions-réponses

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi les grandes expositions ne passent pas nécessairement par Genève, si les institutions qui reçoivent de grandes expositions sont plus soutenues par les privés et si cela a une incidence car elles (les institutions privées) auraient plus de moyens, d'envergure, de vision, d'idées que les institutions publiques dans ce domaine. Elle se demande si la Ville néglige le partenariat public-privé et/ou l'initiative confiée éventuellement à des privés.

M. Brandt ne pense pas que la Ville néglige les partenariats public-privé puisqu'il en existe. Régulièrement, le Musée d'art et d'histoire (MAH) propose des expositions payantes organisées par le secteur privé. Néanmoins, il pense qu'il manque une volonté de présenter des expositions qui tournent dans le monde. Il

cite l'exposition de Toutankhamon qui a eu lieu à Palexpo en soulignant que le Musée Rath aurait été idéal. Il cite également l'exposition d'Edward Hopper à l'Hermitage à Lausanne afin de souligner que cette exposition aurait été très bien reçue au Musée Rath, lequel est très sécurisé et parfait pour ce genre d'occasion.

M. Brandt précise que le but n'est pas d'accueillir toutes les grandes expositions mais seulement deux ou trois par année et en partenariat avec le secteur privé.

Une commissaire demande à M. Brandt ce qui est prioritaire dans la motion. Elle cite la venue de grands artistes à Genève, la valorisation des institutions genevoises, les partenariats public-privé ou le rayonnement de Genève. Elle relève également l'intérêt pour un spectateur de se rendre dans une autre ville pour découvrir des expositions d'envergure, Paris, Venise, Lyon, tout en soulignant l'importance de ces lieux. Elle rappelle l'exposition «Dieu(x), modes d'emploi» clés en main pour 3 millions de francs qui a eu lieu à Palexpo en insistant sur son envergure. Elle questionne la motivation du Canton de Genève d'avoir accueilli une telle exposition.

La commissaire rappelle que dans chaque musée des collections particulières sont présentes, le but du musée étant de les mettre en valeur. Elle questionne M. Brandt sur la gestion du nombre important d'œuvres à présenter au public. Elle souligne également l'importance de présenter des artistes locaux qui ont fait l'histoire de la ville.

M. Brandt rappelle la motion sur les musées virtuels qui s'est élaborée sur la base du constat suivant: seulement 7 à 9% des collections peuvent être exposées. Il cite l'exemple de la peinture anglaise dont de nombreuses œuvres sont à disposition dans les dépôts genevois. Il souligne également le manque de place pour présenter les nombreuses œuvres dans les dépôts genevois. Il soutient qu'il serait possible de mutualiser les œuvres dans une collection. Il remarque qu'il n'y a pas eu depuis longtemps une exposition d'envergure à Genève. Concernant l'exposition «Dieu(x), modes d'emploi», il ne connaît personne dans son réseau à l'étranger qui est venu pour la visiter. Il soutient également que la Ville a un fort potentiel pour mettre en valeur ce qu'elle a déjà dans ses musées.

M. Brandt propose de faire concourir ou de proposer des expositions qui tournent dans le monde, lesquelles auraient un lien avec Genève. Il raconte une anecdote sur la visite de M. Blocher au MAH afin d'illustrer le souci de place et de priorité dans le choix des œuvres présentées dans les musées.

La commissaire demande à M. Brandt s'il considère «mutualiser» comme «prêter aux financiers».

Par «mutualiser», M. Brandt entend «sortir des merveilles des entrepôts genevois».

La commissaire souligne que les œuvres de Liotard sont plus souvent présentées à l'étranger et précise que l'envergure est créée par l'événement. Elle confirme la présence de trésors dans les dépôts genevois, cependant elle n'est pas certaine qu'exposer des artistes encore plus connus permettra de mettre en valeur les artistes qui dorment dans les caves.

M. Brandt est persuadé du contraire. Il est intimement convaincu que, malheureusement, un produit d'appel est parfois nécessaire pour faire venir le public.

Une commissaire précise en préambule avoir signé cette motion. Elle compare les belles expositions qui ont lieu dans d'autres villes par rapport à celles exposées à Genève. Elle s'accorde avec M. Brandt sur le fait que le Musée Rath n'est pas suffisamment utilisé.

Elle propose d'auditionner le magistrat sur les termes du legs (du Musée Rath) des sœurs Rath à la Ville. Les conditions semblent rigoureuses.

M. Brandt souligne la distinction dans le texte de la motion: «Musée Rath ou tout autre lieu».

Il semble à un autre commissaire que le magistrat a déjà été auditionné sur cette question à l'occasion d'une autre motion pour un musée de l'horlogerie au Musée Rath.

Une commissaire confirme que des questions de sécurité empêchaient la mise en place de grandes expositions d'horlogerie.

Une commissaire répond à la question sur le legs des sœurs Rath en soulignant la condition obligatoire d'exposer des beaux-arts et rappelle l'importance de présenter des expositions en accès gratuit et des expositions temporaires payantes. Elle interroge ce que la motion ambitionne à travers les partenariats public-privé, tout en garantissant un accès à la culture pour tous.

M. Brandt répond que l'interrogation de la commissaire dépend du niveau de subventionnement. Actuellement, toutes les expositions temporaires sont payantes. De mémoire, elle coûte une quinzaine de francs. Si la thématique de l'exposition intéresse les gens et qu'elle leur plaît, il soutient qu'ils sont prêts à payer le billet d'entrée. Il mentionne également les facilités et les rabais selon les niveaux de revenu et ne pense pas que le volet financier soit le principal obstacle; la sécurité et le personnel est ce qui coûte le plus cher.

Une commissaire précise que ce sont les contribuables qui paient lorsque les musées sont «gratuits». En revanche, les expositions temporaires sont payantes. Elle rappelle que dernièrement les visites temporaires du Muséum sont devenues payantes car il y avait une disparité de fonctionnement entre le Muséum et les autres musées qui le mettait en difficulté.

M. Brandt rappelle que le but de cette motion n'est pas de générer des bénéfices. Il explique que très souvent l'argent qui entre dans les caisses de la Ville est réinvesti pour d'autres projets culturels. Il est nécessaire d'envisager cette motion comme un produit d'appel afin de faire visiter un musée et ainsi de réinjecter de l'argent dans d'autres expositions qui ne pourraient pas être financées autrement.

Le président mentionne l'exposition «A fleur de peau» au Musée cantonal des beaux-arts à Lausanne qui rassemble des œuvres de Klimt, Schiele et Kokoschka, et dont le billet d'entrée est à 20 francs. Il demande à M. Brandt si la motion envisage ce genre d'expositions.

M. Brandt ne connaît pas cette exposition. Cependant, il connaît bien ce musée à Lausanne. Il précise qu'il y a toujours une partie tournante et une partie permanente et c'est bien le schéma qu'il soutient.

Le président souligne qu'il serait intéressant de connaître et de suivre le développement de la politique de la direction du MAH suite à sa réforme.

M. Brandt confirme. Il considère que le Musée Rath est une sorte de salle d'exposition, de salle annexe du MAH.

Le président rappelle que la sécurité du Musée Rath ne correspondrait pas aux normes de sécurité actuelles.

M. Brandt compare le Musée Rath au Musée de l'Hermitage au niveau sécuritaire, en soulignant que le Musée Rath est une sorte de coffre-fort. Le Musée Rath accueille déjà des expositions avec des œuvres hautement assurées.

La commissaire s'accorde sur le fait qu'il manque réellement de grandes expositions à Genève, soit sur un thème, soit sur un artiste, qui motiveraient un public non genevois à se déplacer.

Un commissaire demande si la motion est spécifiquement basée sur une demande populaire. Il rappelle que les musées ne sont pas suffisamment visités et que de nombreuses œuvres dans les dépôts ne sont pas exposées à Genève. Il craint de rendre Genève encore plus bourgeoise.

M. Brandt réplique par une citation de Marx: «Qu'est-ce qu'une culture bourgeoise?»

Le commissaire rappelle qu'il est nécessaire de débloquer un budget et que le coût risque d'être important pour mener à bien ce projet.

M. Brandt répond qu'il est difficile de prévoir le succès d'une exposition culturelle en avance. Concernant le financement, il explique que dans le cadre d'un partenariat public-privé le prix de l'entrée correspond au remboursement des frais de la venue et de la mise en place de l'exposition. La Ville pourrait

décider d'augmenter la subvention au vu du succès pour faire profiter un maximum de personnes. Cependant, il s'agit d'un choix politique.

M. Brandt explique qu'acquérir des expositions peut ne rien coûter aux contribuables et ne pas péjorer le budget culturel.

Un commissaire rappelle qu'il n'y a pas de subvention pour les musées municipaux. Il s'agit d'un budget direct. Dans le cadre de cette motion, il s'agirait d'une augmentation du budget de fonctionnement, ce qui rendrait d'autant plus facile le financement des expositions que suggère le motionnaire.

M. Brandt répond que «Dieu(x), modes d'emploi» a fait l'objet d'un vote au Grand Conseil.

Une exposition peut par exemple être soutenue par un magistrat (qui souhaiterait allouer une somme pour la recevoir) et être votée par les députés dans le cadre d'un crédit extraordinaire.

Le commissaire revient sur le legs des sœurs Rath en précisant qu'il est quasiment inconditionnel. La véritable et seule destination de cet établissement est d'être consacré aux beaux-arts, à la peinture et aux sculptures. Il n'y a pas de critères d'école artistique, de démarches artistiques, politiques ou de provenance.

Un commissaire rappelle une motion pour valoriser les collections du Ports-Francis. Elle explique être un peu méfiante lorsqu'il s'agit de collections privées. Les buts et les critères de provenance du privé et du public ne sont pas les mêmes. Un gage de crédibilité sur les provenances est toujours présent lorsqu'une collection est valorisée au sein des institutions publiques. Elle rappelle également la valorisation des œuvres sur le marché de l'art pour les privés.

La commissaire rappelle également que la municipalité a un budget pour acheter des œuvres d'artistes contemporains. Elle mentionne un achat participatif de Picasso à Bâle.

M. Brandt précise que dans le cadre de cet achat participatif il y a eu un appel à tous les habitants afin d'acheter et d'exposer un tableau de Picasso dans un musée.

M. Brandt explique qu'il est possible de collaborer avec les directions des musées sur une exposition qui pourrait être présentée dans le cadre d'un projet culturel à Genève.

La commissaire rappelle que le travail des conservateurs est déjà d'imaginer et d'élaborer des expositions.

M. Brandt s'accorde avec la commissaire mais selon lui la Ville manque d'ambition et d'expositions d'envergure. A l'exception de «Dieu(x), modes d'emploi», il n'a pas en tête d'autres exemples d'expositions d'envergure à Genève.

Le président remercie M. Brandt pour son intervention.

Le président demande aux membres de la commission s'ils ont des propositions d'auditions suite à cette discussion.

M. Brandt suggère que les membres de la commission auditionnent l'Hermitage sur son fonctionnement et sa gestion du partenariat public-privé.

Un commissaire propose d'auditionner la direction du MAH, le département, l'Hermitage ou un autre musée genevois.

Le président propose d'auditionner la direction du Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne et présente une procédure en deux temps. La commission votera sur l'audition du MAH et du magistrat. Dans un second temps, la commission se prononcera sur la suite des opérations.

Votes

A l'unanimité, la commission décide d'auditionner la direction du MAH.

A l'unanimité, la commission décide d'auditionner le magistrat.

Séance du 12 avril 2021

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCTN, de M. Marc-Olivier Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH), de M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie (MEG), de M. Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève (BGE), et de M^{me} Michèle Freiburghaus-Lens, conseillère culturelle au Service culturel (SEC)

M. Kanaan note que la motion M-1420 cite autant des musées publics que des fondations privées. Or, ces deux types d'institutions répondent à des enjeux différents. Contrairement aux musées, les fondations privées n'ont pas pour mission de conserver le patrimoine. Sachant que la conservation, l'étude et la documentation des biens culturels constituent un facteur de coût considérable, il n'est pas pertinent de mettre sur le même plan les musées publics et les fondations privées. Pour répondre aux invites de la motion, les musées de la Ville œuvrent déjà en faveur de la valorisation de leurs collections auprès du public. Cette vocation passe parfois par un dialogue avec d'autres collections. Enfin, il est important de relever que la fréquentation des musées genevois est en hausse. De 2015 à 2019, le nombre de visiteurs est passé d'un million à un million et demi. Cette augmentation est due notamment à la diversification de l'offre muséale grâce à des projets comme la Nuit des musées. Le cinquième considérant est donc faux.

M. Wahler relève que la tendance dans les années 1980-1990 consistait à organiser des expositions comprenant une ou plusieurs têtes d'affiche afin d'attirer du monde dans les musées. Même si cette pratique a fait son effet durant quelques décennies, les études démontrent que la mise en place d'expositions dites «blockbusters» est devenue un pari risqué. En effet, il est difficile de projeter ce que le public veut voir. Ainsi, plusieurs expositions «blockbusters» n'ont pas obtenu le succès escompté. En général, ce type d'exposition coûte entre trois et cinq millions de francs. Environ 40% de ce budget est placé dans la communication, environ 30% dans les transports et environ 20% dans le gardiennage. Au final, il ne reste qu'entre 10 et 20% du budget pour réaliser l'exposition. Il faut également relever que l'organisation de «blockbusters» nécessite de se mettre au niveau d'autres musées internationaux. Si l'on prend le cas de la Fondation Beyeler, cette dernière peut espérer louer des œuvres de renom car elle possède également des collections très convoitées. A cela s'ajoute le fait que le public assiste aux expositions «blockbusters» autant pour les œuvres proposées que pour la qualité du lieu. Face à ces différents éléments, le MAH a opté pour la mise en valeur de ses collections et de son bâtiment. La location et le transport d'œuvres de renommée internationale engendre des coûts financiers et écologiques que le MAH préfère éviter. Cette position ne signifie pas que la fréquentation du musée va baisser. Au contraire, la dernière exposition a attiré entre 2000 et 3000 personnes à chaque week-end. Il est donc possible d'organiser des expositions plus modestes tout en attirant un public assez large.

Questions-réponses

Une commissaire demande si le MAH peut faire venir des œuvres de renom tout en poursuivant sa politique en matière d'expositions.

M. Wahler note que les conditions de conservation préventive du bâtiment rue Charles-Galland ne correspondent pas aux standards qui permettraient au MAH d'obtenir ce type de prêt. Quant au Musée Rath, il offre de bonnes conditions de conservation, mais ne dispose pas d'un système de sécurité adéquat pour l'accueil d'une œuvre de renom international.

Une commissaire affirme que les amateurs de musées se dirigent généralement vers la Fondation de l'Hermitage ou la Fondation Beyeler. Elle aimerait donc savoir si la Ville de Genève a pour ambition de renforcer son offre muséale dans le but d'attirer davantage de touristes.

M. Kanaan rapporte que l'émission intitulée «300 millions de critiques» a récemment mis en avant le fait que Genève avait émergé ces dernières années comme véritable ville de culture. Par ailleurs, il faut rappeler que, contrairement aux fondations privées, les musées publics ont pour mission de conserver le patrimoine. Enfin, la stratégie mise en place par le MAH et le MEG s'avère payante puisque leurs dernières expositions ont connu un beau succès.

M. Wahler considère que les musées genevois ont meilleur temps de mettre en avant leurs atouts plutôt que de louer des œuvres de renom. Le fait de présenter les collections de manière originale peut attirer du public.

La présidente demande si le MAH possède des pièces de grande valeur qui ne seraient pas exposées.

M. Wahler répond que les pièces de valeur ont été identifiées depuis un certain temps. Cela dit, le MAH invite des curateurs externes pour poser un regard nouveau sur les collections. Une des missions principales d'un musée est de faire découvrir au public de nouvelles facettes de ses collections.

La présidente demande si la Fondation Beyeler possède une collection permanente.

M. Kanaan lui répond par l'affirmative. Il faut préciser que le MAH possède des collections exemplatives de l'histoire de la société genevoise (estampes, monnaies) qui prennent beaucoup de place et demandent un entretien régulier.

Une commissaire demande s'il est possible de profiter de la présence d'expositions d'envergure en Suisse romande pour solliciter auprès des fondations qui les organisent des prêts d'œuvres de renom.

M. Wahler ne le pense pas. Ces expositions itinérantes prévues sur trois à quatre ans sont planifiées longtemps à l'avance. Il n'est pas possible de modifier ce programme.

La commissaire demande s'il est possible d'exposer des œuvres d'artistes contemporains dont le succès est croissant tout en restant abordables financièrement.

M. Wahler lui répond qu'une telle exposition doit s'inscrire dans la logique et l'identité du musée. Autrement dit, il ne faut pas que le MAH occupe la place du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO). A ce sujet, il faut mener une vraie réflexion sur la façon d'aborder les œuvres artistiques du XX^e siècle. Le MAH pourrait exposer des œuvres d'artistes contemporains si cette démarche était menée en collaboration avec d'autres institutions.

M. Kanaan ajoute que le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) a pour mission de soutenir la scène locale. La Ville a pu constater que plusieurs artistes soutenus initialement par cet institut sont devenus célèbres. Comme il ne possède pas d'espace d'exposition pour le moment, son patrimoine est souvent présenté au Commun.

La commissaire demande si Palexpo pourrait accueillir des expositions de renommée internationale en collaboration avec la Ville.

M. Kanaan note que certaines expositions proposées par Palexpo ont été critiquées pour leur manque de rigueur scientifique. D'autre part, plusieurs de

ces projets commerciaux n'ont pas réussi à couvrir leurs frais. Cela dit, le lieu dispose d'une sécurité capable d'accueillir des expositions majeures. L'une des contraintes est qu'il faut organiser de A à Z la logistique et la sécurité.

Une commissaire relève que la Fondation de l'Hermitage expose des œuvres à proximité des visiteurs. Son bâtiment ne doit pas répondre à des conditions très strictes de conservation. Elle rapporte également qu'une galerie privée genevoise a présenté des œuvres de Basquiat, il y a quelques années. Ces deux exemples laissent penser que les musées genevois pourraient également accueillir des œuvres de renom.

M. Kanaan relève que la Fondation de l'Hermitage propose souvent des rétrospectives sur des artistes célèbres. Ce type d'opération n'est possible qu'avec le soutien de sponsors importants. Les musées publics n'ont pas pour unique mission d'exposer des collections. Le budget qui leur est dévolu sert également à conserver le patrimoine. Or, les exigences en matière de sécurité et de conservation des prêteurs d'œuvres de renom sont très élevées.

M. Wahler ajoute que les conditions de prêt des collectionneurs privés ne sont pas aussi drastiques que celles des institutions. Ces dernières vont dépendre de standards muséaux internationaux.

La commissaire s'enquiert des statistiques relatives aux visiteurs des musées genevois.

M. Kanaan transmettra à la commission un rapport récapitulatif des cinq dernières années à ce sujet.

Une commissaire précise que la motion souhaite mettre Genève sur le devant de la scène culturelle grâce à des expositions d'œuvres de renom. On peut imaginer que ce type d'exposition soit proposé une fois par année. L'idée est de faire venir les touristes à Genève grâce à son offre muséale.

M. Wahler rapporte que le MAH est en train d'étudier la possibilité de renforcer des partenariats avec des privés dans le but d'attirer le public avec des œuvres phares. Cette stratégie est en cours d'étude.

La commissaire s'enquiert de la sécurité mise en place pour les collections permanentes du MAH.

M^{me} Bachmann Cheterian rapporte que la Ville a sollicité Interpol pour réaliser un audit de sécurité en 2015. Les failles qui ont été relevées ont pu en partie être corrigées dans les budgets d'entretien. La Ville a ensuite utilisé cette étude pour renégocier les contrats d'assurance de ses collections. Actuellement, les conditions requises pour louer une œuvre à très grande valeur ajoutée sont élevées. Plutôt que de dépenser beaucoup d'argent pour faire venir ces œuvres, les musées genevois ont meilleur temps de valoriser leurs collections. Les expositions

proposées doivent apporter un nouveau regard sur la société. C’est la raison pour laquelle des médiations sont régulièrement proposées au public.

Une commissaire demande si la Ville compte créer des expositions itinérantes avec ses collections.

M. Wahler lui répond par l’affirmative. Le MAH va mettre sur pied une campagne de promotion de ses collections en Suisse et à l’international.

M. Wastiau rapporte que le MEG et le MHN figurent dans le top 13 des musées les plus visités de Suisse en 2019. A titre de comparaison, le Kunsthaus de Zurich dont la surface est de 11 500 m² a accueilli 265 000 visiteurs. Le MEG en a accueilli 195 000 pour une surface de 2000 m². En termes de coproduction, le MEG a coproduit avec le Musée des civilisations de l’Europe et de la Méditerranée (MUCEM) et l’Institut d’art moderne de Valence l’exposition «Jean Dubuffet, un barbare en Europe». Cette dernière a engendré environ 20% de surcoûts. En outre, le MEG a prêté son exposition «Amazonie, le chamane et la pensée de la forêt» au Musée Pointe-à-Callière de Montréal et au Musée d’histoire de Nantes. Au total, cette exposition a totalisé plus de 400 000 entrées. Enfin, le MEG travaille en collaboration avec des artistes locaux et internationaux. Certains sont aujourd’hui reconnus pour leur talent, à l’instar de Brook Andrew qui a été nommé directeur artistique de la Biennale de Sydney en 2020 ou de Theo Eshetu dont plusieurs œuvres exposées au MEG ont été acquises par le Museum of Modern Art (MoMA) au cours de l’automne passé. Ainsi, le MEG préfère mettre en valeur ce type de projets plutôt que d’organiser des expositions «blockbusters» qui sont fortement remises en cause aujourd’hui en raison des risques financiers et de leur empreinte écologique.

Une commissaire demande si la Ville compte entamer un dialogue avec des privés pour exposer leurs œuvres au public.

M. Kanaan confirme que la Ville compte renouer des liens avec des collectionneurs privés.

Séance du 19 avril 2021

Prises de position et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que les directeurs du MAH et du MEG ont principalement évoqué des problèmes de sécurité pour pouvoir mettre en œuvre des expositions d’envergure. Toutefois, les commissaires ont compris qu’il était possible d’élargir la thématique des expositions au-delà de la seule mise en valeur des collections. Ainsi, le Conseil municipal peut très bien inciter les institutions existantes à proposer de temps à autre une exposition de niveau international. Ce type de production permettrait d’attirer un public nouveau

et contribuerait au rayonnement de Genève en tant que ville de culture. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical soutiendra cette motion.

Un commissaire du Parti socialiste relève que les expositions d'envergure internationale sont très onéreuses. Malgré tout, la Ville ne perd rien à essayer de promouvoir ce genre de production dans ses établissements. Des rénovations pourront être réalisées pour permettre l'accueil d'œuvres majeures. Le Parti socialiste votera donc en faveur de cette motion.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s note que la motion mentionne également la recherche de fonds privés. Le groupe des Vert-e-s va donc aller dans le sens de la motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche affirme que l'organisation d'expositions d'envergure pose plusieurs problèmes. D'une part, les institutions culturelles ne disposent pas toutes d'un système de sécurité adapté. D'autre part, ce type d'événement a un coût financier et un impact environnemental importants. Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble à gauche s'abstiendra de voter cette motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe va voter contre la motion en raison des coûts importants de ce type de production.

La présidente met au vote la motion M-1420.

Par 12 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 PDC, 3 PLR) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (EàG), la motion est acceptée.